

Séance du 7 juin 2024



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 7  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -  
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : Sonia MAUREL - Séverine CELLE - Lionel PEYRELONG - Jean-  
Baptiste SANGLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine MOREL

### OBJET : Reprise du captage de Matarel

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de reprise du captage de Matarel. Le montant de ce projet est de 109 000 € HT, il pourra bénéficier de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le projet de reprise du captage de Matarel d'un montant de **109 000 € HT** (cent neuf mille euros) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises ;
- **De demander** des subventions les plus élevées possible, auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre des accords de Résilience et auprès du Département de la Haute-Loire ;
- **D'inscrire** ce projet sur le budget eau de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie

le 7 juin 2024

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240607-24\_06\_012-DE  
Reçu le 20/06/2024